

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

**Nombre de conseillers présent(s) :**

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 8 (BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoît donne pouvoir à Laurence DU VERGER, MARGERI Marielle donne pouvoir à JOLY Franck-Alain, MEJAT Yves donne pouvoir à Martine ESSAYAN, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à RANC Julien.

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 0

**Le secrétariat a été assuré par :** BOURGOGNON Henri

**Objet : Admission en non-valeur et créances éteintes 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 29 septembre 2022 ;

République Française – Département du Rhône  
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune  
Place Hippolyte Pérabut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX  
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20221221-D2022-81-DE  
La Demi-Lune Hôtel de Ville

**Considérant** que le Trésorier Principal a établi, le 30 août 2022, une liste des titres de recettes émis par la Ville au cours des dernières années qui doivent être admis en non-valeur à la suite de l'échec des différentes poursuites engagées en vue de leur recouvrement pour un montant total de 3 060,54 € ;

**Considérant** qu'une liste de même nature a été établie par le Trésorier principal, le 8 septembre 2022, pour les créances éteintes pour un montant total de 821,32 € ;

**Considérant** que malgré ses diligences et les relances effectuées par le service des finances de la Ville de Tassin la Demi-Lune, ces créances d'un montant total de 3 881,86 € n'ont pu à ce jour être recouvrées ;

Compte tenu des observations ;

### Le Conseil Municipal :

- 1) **VOTE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes reprises ci-dessus et décharge sera donnée à Madame la Trésorière Principale ;
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la section de fonctionnement du budget principal de la Ville ;
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 14 décembre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 DEC. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **21 DEC. 2022**



**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune

**Henri BOURGOGNON**  
Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*